

Démarche responsable de Flexam Invest

Date : 17/12/2020

Flexam Invest est une société d'investissement spécialisée dans le financement d'actifs tangibles industriels dans les secteurs de la mobilité industrielle, de la logistique et de l'énergie. Au travers de son activité historique de structuration de transactions pour le compte de tiers et de ses deux fonds, *Flexam Tangible Asset Income Fund* et *Flexam Tangible Asset Income Fund II*, Flexam Invest offre des solutions de financement permettant d'assurer une croissance durable à ses partenaires industriels.

Par le biais de ses investissements, Flexam Invest accompagne directement ou indirectement une multitude d'acteurs industriels, à savoir les opérateurs qui bénéficient des solutions de financement ainsi que les utilisateurs finaux des actifs financés.

1. Objectifs ESG

L'équipe de Flexam Invest s'est construite autour d'un socle commun de valeurs que sont l'entrepreneuriat, un ADN industriel et la loyauté. Ces valeurs ont naturellement amené Flexam Invest à construire au fil des années une approche d'investisseur responsable, pour laquelle les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont déterminants dans les choix d'investissement. Avec le lancement de son nouveau millésime, *Flexam Tangible Asset Income Fund II*, Flexam Invest a pour objectif de formaliser sa démarche d'investisseur responsable.

Les engagements pris par Flexam Invest en matière d'investissement responsable sont motivés d'une part par la recherche d'opportunités d'investissement génératrices de performance financière et d'autre part par la volonté de répondre aux grands enjeux sociétaux et environnementaux, notamment ceux repris par les Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis par l'ONU.

La prise en compte systématique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, en amont lors de l'analyse des opportunités d'investissement et en aval lors du suivi de ses participations, permettra en outre à Flexam Invest de mieux identifier et qualifier les risques potentiels auxquels les investissements pourraient être exposés.

Pour aller plus loin, Flexam Invest s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de lutte contre le réchauffement climatique. En effet, la société souhaite s'aligner avec les objectifs de l'Accord de Paris¹, à savoir, contenir la température mondiale à un niveau bien inférieur de 2°C d'ici 2100 et poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C. Ainsi, Flexam Invest s'engage à mobiliser les ressources nécessaires lui permettant de respecter ses objectifs.

La formalisation de sa démarche et de ses engagements se matérialise au travers de l'élaboration d'une Charte ESG. Par ailleurs, la société a adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

¹ Accord de Paris : Adopté lors de la conférence de Paris sur le climat (COP21) le 12 décembre 2015, l'accord de Paris est le premier accord international sur le climat à caractère universel et qui constitue une étape importante dans la lutte contre le réchauffement climatique.

2. La démarche ESG de Flexam Invest

Politique de vigilance et d'exclusion de Flexam Invest

Dans le cadre de sa démarche ESG, Flexam Invest a mis en place une politique de vigilance et d'exclusion. Cette dernière se décline en trois types d'exclusion : des exclusions sectorielles, des exclusions normatives et des exclusions d'actifs au regard du non-respect de certains critères ESG.

Dans le cadre des **exclusions sectorielles**, Flexam Invest s'engage à exclure de son champ d'investissement :

- Les actifs impliqués dans les projets liés au **charbon thermique** ;
- Les actifs impliqués dans les projets liés au **pétrole et gaz non conventionnels**, à savoir pétrole de schiste, gaz de schiste, sables bitumineux, ressources pétrolières et gazières situées en Arctique ;
- Les actifs impliqués dans la production de **boissons alcoolisées distillées** et de **tabac – et de ses dérivés –** ;
- Les actifs destinés à produire les **armes controversées**, à savoir les mines anti-personnel, les armes à sous-munitions, les armes nucléaires, les armes biologiques et chimiques ainsi que les munitions en uranium appauvri.
- Les actifs utilisés dans la production, la vente ou l'achat d'équipements et de biens dont l'objectif est « d'infliger la peine capitale, la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

Cette politique d'exclusion est complétée par un suivi des controverses² sur les contreparties directes et indirectes de Flexam Invest, à savoir les opérateurs bénéficiant des solutions de financement ainsi que les utilisateurs finaux des actifs financés. On parlera ici des **exclusions normatives** et au travers desquelles Flexam Invest s'engage à contrôler dans la mesure des moyens disponibles le respect par ses contreparties des différentes normes internationales en matière de lutte contre la corruption, respect des droits de l'homme et du droit du travail. Le suivi des controverses sera effectué en phase de préinvestissement et lors du suivi annuel.

Enfin, dans le cadre de ses décisions d'investissement, Flexam Invest s'engage à exclure de son périmètre :

- Les actifs qui ne respectent pas les réglementations et directives en vigueur ou qui entreront en vigueur en matière de performance énergétique et de sécurité pendant la durée de financement ;
- Les actifs qui ont causé des dégâts environnementaux et / ou humains et pour lesquels aucune action corrective satisfaisante n'a été mise en place ;
- Les opérateurs et/ou les utilisateurs finaux qui font l'objet de controverses graves avérées.

Intégration des critères ESG

Flexam Invest s'engage à prendre en compte, dans ses décisions d'investissement et de manière systématique, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour cela, Flexam Invest a mis en place une grille d'évaluation extra-financière lui permettant d'analyser le degré de maturité ESG des **contreparties** ainsi que l'impact des **actifs** que la société pourrait financer.

² Les différentes normes internationales : La [Charte Nations Unies](#), la [Déclaration tripartite de l'Organisation Internationale du Travail de 1998](#), le Pacte Mondial des Nations Unies dit « [Global compact](#) », la [Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement](#), la [Convention des Nations Unies contre la corruption](#).

Les équipes de Flexam Invest effectueront une évaluation :

- **En phase de préinvestissement** : Flexam Invest a la volonté d'intégrer des critères ESG dans son processus de diligence raisonnable. Ces derniers concernent tant les actifs financés que les contreparties impliquées dans les projets afin que le comité d'investissement de Flexam Invest **dispose d'une compréhension globale** des différents enjeux relatifs à chaque transaction ;
- **Lors du suivi annuel** : La collecte annuelle des critères ESG permettra à Flexam Invest de **suivre l'évolution de la maturité de ses contreparties** sur les enjeux de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance, et ce jusqu'à la fin du contrat mis en place.

Communication et reportings

Flexam Invest s'engage à communiquer auprès de ses investisseurs (institutionnels et privés) et clients. Pour ce faire, en 2020, la société a mis en place un reporting ESG annuel afin de répondre à deux objectifs :

- Communiquer sur la performance extra-financière de son fonds *Flexam Tangible Asset Income Fund II* ;
- Communiquer, au travers d'indicateurs d'impact, sur sa contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, définis par l'ONU.

Par ailleurs, dès 2023, Flexam Invest communiquera auprès de ses parties prenantes au travers du rapport de transparence afin de rendre compte des progrès dans l'application des Principes promus par les PRI.

3. La démarche RSE de Flexam Invest

La démarche ESG de Flexam Invest vient également traduire sa volonté de devenir un acteur responsable vis-à-vis de ses parties prenantes. Aussi, la société a mis en place une **politique RSE qui répond aux enjeux suivants** :

Limiter son impact environnemental par la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives visant à réduire :

- **Sa consommation de déchets** : avec la mise en place d'un système de tri sélectif, le recyclage des capsules à café
- **Son empreinte carbone** : afin de limiter les déplacements professionnels, la société privilégie les trajets en train.
Par ailleurs, avec la mise à disposition d'un local à vélo, les collaborateurs sont encouragés à privilégier un mode de transport alternatif.

Placer l'humain au cœur de son entreprise au travers d'une gestion responsable des ressources humaines. En effet, afin de favoriser un environnement de travail épanouissant, motivant et stable, Flexam Invest prend des engagements envers ses collaborateurs en matière de juste d'égalité des chances et de développement des compétences.

Adopter une structure de bonne gouvernance qui veille à intégrer la RSE dans le processus global de la société. C'est pourquoi Flexam Invest a mis en place un comité en charge des sujets RSE (cf. portage de la démarche).

4. Portage de la démarche

La démarche ESG de Flexam Invest s'applique à l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de la société. Flexam Invest s'assure d'une part que les membres de la société adhèrent et signent la Charte ESG et d'autre part qu'ils exercent leur fonction avec transparence, probité, modération et courtoisie. Les signataires s'engagent ainsi à diffuser et faire progresser la démarche ESG de Flexam Invest mais également à exercer leurs activités conformément aux principes édictés par la Charte. Flexam Invest a mis en place un comité dont les missions seront de faire vivre la démarche ESG de la société et de s'assurer de sa bonne application. Ce comité est composé des personnes suivantes :

- Marion Jutel, en charge de l'élaboration du reporting ESG du fonds *Flexam Tangible Asset Income Fund II* et des sujets liés à la RSE de la société ;
- Fabrice Fraikin, en charge de la prise en compte des considérations ESG lors des comités d'investissement du fonds *Flexam Tangible Asset Income Fund II*.

Fabrice Fraikin



Marion Jutel

